



Arbitrage de différend des OFF – Mise à jour #2 16 aout 2018

Le conseil d'arbitrage de la Commission des relations de travail continue de délibérer.

Le Conseil d'arbitrage nommé par la Commission des relations de travail dans la fonction publique poursuit ses rencontres au cours de l'été afin d'analyser soigneusement les soumissions de la Guilde et du Conseil du trésor dans le but de rendre une Sentence arbitrale finale qui constituera la nouvelle convention collective des Officiers de la flotte fédérale travaillant à la Garde Côtière et au Ministère de la défense nationale. Notre dernier bulletin décrivait la composition du Conseil d'arbitrage et mentionnait que celui-ci devait se rencontrer en privée afin de délibérer sur l'affaire, et qu'il prévoyait se rencontrer **au minimum** jusqu'à la fin juillet 2018. Les membres de la Guilde sont, à juste titre, impatients de connaître la Sentence qui sera rendue par le Président du Conseil d'arbitrage à la fin des délibérés. Dernièrement, la Guilde fût informée que le Conseil d'arbitrage prévoit **poursuivre** ses délibérations **au minimum** jusqu'à la fin du mois d'aout 2018, voir plus tard. Mentionnons que le Conseil d'arbitrage prendra tout le temps qu'il considère nécessaire afin de rendre une Sentence finale.

La soumission de la Guilde appuyée par une documentation exhaustive inclue non seulement des augmentations salariales significatives, mais également une requête extraordinaire pour un audit spécial de toute la rémunération des OFF depuis l'implantation du système de paie Phoenix afin de déterminer avec précision les sommes dues à chaque Officier. Nous avons également déposé de nombreux griefs relatifs au système de paie au nom de membres, dont plusieurs eurent une issue positive. La Guilde continue de supporter les démarches légales de la coalition de syndicats fédéraux et a distinctivement déposé une plainte pour *pratiques déloyales de travail* à la Commission des relations de travail au nom des Officiers de la flotte fédérale seulement. À Ottawa, la Guilde continue de siéger aux comités qui se penchent sur toutes les solutions possibles afin de régler cette débâcle. La pression politique des syndicats, ainsi que de la Guilde, a poussé le Gouvernement à annoncer dans son dernier budget un engagement de plusieurs millions de dollars visant à remplacer complètement le système de paie, ainsi qu'à embaucher immédiatement des centaines d'agents à la rémunération afin qu'ils se familiarisent avec les problèmes du système actuel. Toutefois, la frustration demeure grande. Les erreurs du système de paie doivent tous être réglés au cas par cas et de façon individuelle. Les membres encore aux prises avec des problèmes de paie doivent contacter leur bureau régional de la Guilde pour obtenir de l'aide dans leurs démarches en vue d'accélérer le processus et afin de faire une demande de règlement prioritaire.

D'autre part, le Commissaire de la Garde Côtière Canadienne a récemment annoncé l'octroie d'un contrat de trois ans à l'entreprise Atlantic Towing Ltd. afin de fournir deux remorqueurs d'urgence de grande capacité capables de touer des pétroliers, porte-conteneurs et autres navires de grande dimensions dans les eaux de la Colombie Britannique. Au cours de cette période initiale de trois ans, une analyse de la planification à long terme des besoins et du financement du Canada en matière de remorquage d'urgence près des côtes sera effectuée. De plus, résultat des constantes représentations de la Guilde au nom de ses membres, le contrat de sous-traitance inclue un engagement à fournir de la formation aux officiers de la flotte fédérale, même si les navires seront d'abord munis d'équipages d'Atlantic Towing Ltd. Dans le but d'accélérer la phase d'introduction de ces remorqueurs, et puisque ce ne sont pas tous les officiers de la flotte fédérale qui possèdent une expérience récente de remorquage de navires de grandes dimensions, un programme de formation sera mis en place. Ce programme de transfert de connaissance est prévu débuté avant la fin de l'année en cours. La GCC pourrait également avoir l'opportunité éventuelle acheter ces remorqueurs.

Nous rappelons aux membres l'importance de s'assurer que l'adresse de courriel que nous avons pour les joindre est valide. Nous reconnaissons l'importance de tenir les membres informés promptement de tout développement et nous émettrons une mise-à-jour aussitôt que le Comité d'arbitrage aura rendu sa sentence arbitrale.